



24 octobre 2017

Compte rendu
Rencontre de création
Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic
Projet pilote 2017-2018



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

ROUYN-NORANDA - QUÉBEC - MONTRÉAL
SAGUENAY - SHERBROOKE - TORONTO

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 24 octobre 2017
- ◆ **Durée** : de 18 h 35 à 21 h 35
- ◆ **Lieu** : Centre Le Trait-d'Union, à Malartic
- ◆ **Nombre de participants** : 19 participant-e-s

MOT DE BIENVENUE

M. Bourgeois souhaite la bienvenue à toutes et à tous, à cette rencontre de création officielle du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (ci-après CES-CM). Il se présente, Cédric Bourgeois, Président de Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), firme mandatée pour accompagner Mine Canadian Malartic (ci-après MCM) dans la démarche de concertation ayant mené à la proposition du CES-CM. Il informe les personnes présentes que Transfert a aidé à la mise en œuvre de plus d'une vingtaine de comités de suivi. Il explique que pour lui, la rencontre de ce soir est très spéciale puisqu'il y a énormément de travail derrière l'adoption des Règles de fonctionnement du CES-CM qui seront présentées ce soir. Il cède la parole à Mme Maillé qui agira comme animatrice et facilitatrice à ses côtés.

Elle se présente, Marie-Ève Maillé, Présidente de Notre boîte, elle raconte avoir accompagné le Comité de suivi Canadian Malartic (ci-après CSCM) dans la démarche de concertation menant à la mise en place du CES-CM, mais aussi lors des audiences du BAPE au sujet du Projet d'extension. Elle accompagne dans différentes démarches le CSCM depuis environ un an et demi. Elle se dit très heureuse d'amener les démarches jusqu'ici ce soir et sent que le CES-CM promet beaucoup. Elle ajoute avoir des attentes élevées et espère que celles des participant-e-s le sont tout autant.

Elle présente le Plan de la rencontre (annexe I) et cède la parole à M. Bourgeois.

PRÉSENTATION DES MEMBRES ET DES PERSONNES-RESSOURCES

M. Bourgeois propose aux participant-e-s de faire un tour de table rapide, de manière à ce que chaque personne dise comment elle entrevoit sa contribution comme membre ou comme personne-ressource.

Chaque membre et personne-ressource se présente brièvement.

Voici les principales contributions exprimées lors du tour de table :

- ✓ Souhait de poursuivre un engagement qui, pour certaines personnes, a commencé au CSCM;
- ✓ Envie de s'impliquer et de faire émerger un nouvel enthousiasme dans la ville;
- ✓ Désir de partager son expertise en soutien aux réflexions et aux discussions qui émanent du CES-CM et de partager ces informations avec son milieu d'intérêt.

Mme Christelle Masson, coordonnatrice du CES-CM, et Mme Marie-Ève Sirard, responsable de la prise de notes et de la rédaction du compte rendu, se présentent également.

PRÉSENTATION DU PLAN DE LA RENCONTRE

Mme Maillé explique que la rencontre de ce soir demande un effort particulier puisqu'il s'agit de lire la proposition des Règles de fonctionnement (ci-après Règles) du CES-CM sur laquelle les membres doivent s'entendre afin de s'assurer que tout fonctionne par la suite.

Avant de commencer à lire les Règles, elle partage quelques points d'information :

- ✓ Il y a trois membres absents ce soir;
- ✓ L'un de ces trois membres a émis des commentaires par courriel au sujet de la proposition de validation des Règles de fonctionnement et ils seront lus et considérés dans la proposition de Règles;
- ✓ Il a été convenu par Mme Maillé et M. Bourgeois de s'adresser aux membres et aux personnes-ressources par monsieur et madame, ainsi que leur nom de famille et de manière générale, le même comportement est attendu de toutes et tous;
- ✓ Il a été entendu que lors des tours de parole, la priorité serait normalement accordée aux membres, dans un premier temps, et aux personnes-ressources dans un deuxième temps.

Mme Maillé demande aux participant·e·s s'ils et elles sont à l'aise avec les deux derniers énoncés, et si cela leur convient comme façon de fonctionner. Ça semble convenir à tous et toutes.

Elle enchaîne avec la proposition du compte rendu de la dernière rencontre qui a été envoyée par courriel aux participant·e·s avant la rencontre de ce soir, et qui est mise dans leur cartable. Elle les invite à le lire, si ce n'est déjà fait, et leur demande d'envoyer leurs commentaires et leurs suggestions, tant au niveau du contenu que de la forme, d'ici vendredi le 27 octobre, à l'une des adresses suivantes : info@cescm.ca ou cmasson@cescm.ca. Lorsqu'il sera conforme à leurs attentes, donc approuvé, le compte rendu sera partagé en ligne. Toutefois, explique-t-elle, pour les rencontres à venir, il faudrait idéalement déjà l'avoir lu en début de rencontre afin de l'approuver dès lors, et ainsi, être en mesure de le rendre public plus rapidement.

VALIDATION EN GROUPE DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CES-CM (1)

Mme Maillé propose de commencer la validation des Règles de fonctionnement en invitant Mme Masson à lire à voix haute chacune des sections. À la fin de chaque section, une pause sera prise afin d'écouter et de discuter des questions, commentaires ou suggestions des participant·e·s.

Elle explique que le préambule est le fruit d'une négociation entre MCM et le CSCM et qu'il ne devrait pas nécessiter de changement puisqu'il a déjà fait l'objet de discussions.

M. Bourgeois ajoute qu'il s'agissait des bases nécessaires sur lesquelles MCM et le CSCM devaient préalablement s'entendre afin d'amorcer des discussions menant au CES-CM.

Mme Masson débute avec la lecture dudit préambule. Il n'y a aucun commentaire et ça semble être clair pour tout le monde. Elle enchaîne ensuite avec la lecture de la section Projet-pilote.

Mme Maillé demande s'il y a des questions ou des commentaires.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
<p>En ce qui concerne la structure actuelle de l'organisme sans but lucratif (OSBL), j'aurais apprécié avoir plus de raisons qui justifient qu'il sera dissout parce que dans le document du ministère des Ressources naturelles (MERN) qui sert à encadrer les comités de suivi dit que c'est possible de garder l'OSBL.</p>	<p>M. Bourgeois explique que la réponse est oui. Effectivement, dans le guide du MERN, il est bien inscrit qu'il existe la possibilité que le Comité soit sous l'égide d'un OSBL. Il invite des gens du CSCM présents à prendre la parole à ce sujet pour mieux répondre à la question posée s'ils le désirent, mais explique qu'il s'agit de la décision qui a été prise au sujet de l'OSBL.</p> <p>Mme Maillé informe le groupe à l'effet du guide dont il est fait mention. Il s'agit du <u>Guide pour l'Organisation d'un comité de suivi</u> (Article 101.0.3 de la <i>Loi sur les mines</i>) et les informe qu'il leur a été distribué à la rencontre de recrutement des membres et qu'il en reste quelques copies à l'avant, au besoin.</p>
Intervention 2.	
<p>Mme Masson lit le commentaire du membre absent émis par courriel : page 3, on y mentionne que « la structure actuelle d'organisme sans but lucratif (OSBL) du CSCM sera progressivement abandonnée pendant la période du projet-pilote et l'OSBL sera éventuellement dissout », sans y préciser les motifs de l'abandon de cette structure.</p> <p>Il serait pertinent de les ajouter considérant que le Guide pour l'organisation d'un Comité de suivi du MERN précise en page 10, qu'un organisme à but non lucratif pourrait répondre aux exigences de la Loi, avec les adaptations nécessaires en ce qui a trait à la composition de son conseil d'administration.</p>	<p>Mme Maillé mentionne que cette intervention va dans le même sens que le commentaire précédent et elle invite les autres participants à prendre la parole.</p> <p>Un membre qui siégeait au CSCM répond à la question en mentionnant qu'il y avait effectivement la possibilité de maintenir l'OSBL, mais il y a eu énormément d'échanges et de discussions à ce sujet. Accompagnés de Mme Maillé et de M. Bourgeois, nous avons même consulté des experts à ce sujet et la conclusion était qu'il y a possibilité de maintenir l'OSBL, mais que son existence ne faciliterait en rien l'existence du CES-CM. Suite à ces discussions, le conseil d'administration (CA) de l'OSBL a prévu faire une proposition aux membres en février à l'effet qu'il serait plus souhaitable de le dissoudre que de le garder actif.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 3.	
<p>Est-ce que ça veut dire que la charte existante de l'ancien comité (CSCM) est abandonnée ?</p>	<p>Un membre qui siégeait au CSCM répond en expliquant que d'adapter la charte exigeait un retour en assemblée générale et puisque les dernières assemblées avaient été tendues, les administrateurs du CSCM ne souhaitaient pas s'engager sur cette voie.</p>
Intervention 4.	
<p>Moi, j'ai participé aux rencontres du CSCM et le commentaire que je vais faire n'engage que moi, et j'étais un des derniers arrivés, mais je n'ai jamais fait de suivi environnemental. On avait des rencontres, mais on parlait de structure administrative, on parlait de finances, une coordonnatrice est partie, on a fait des démarches pour en engager une nouvelle, mais il n'a jamais été question de suivi.</p>	<p>M. Bourgeois résume en disant au membre que finalement son rôle en était un d'administrateur.</p>
<p>Tout à fait. Alors personnellement, moi ce que j'ai trouvé, c'est que le fait d'être un OSBL, nous faisait perdre énormément de temps au lieu de faire des suivis. Et même si je ne veux pas parler pour les autres, je sais que cette opinion était partagée par plusieurs autres.</p>	<p>L'intervenant 1 reprend la parole et mentionne que ce commentaire répond bien à son questionnement et lui fournit des éléments qu'il ne connaissait pas.</p>
Intervention 5.	
<p>Si je peux compléter le commentaire disant que nous étions allés chercher l'avis de spécialistes parce que je me rappelle entre autres d'un spécialiste qui nous avait mis la puce à l'oreille en nous disant que normalement un OSBL est créé pour rendre un service à la population, ça a une ligne téléphonique, ça va ramasser de l'argent, et nous on voyait mal comment on pouvait s'insérer dans cette mission-là. Alors ça a aussi ajouté un élément à notre réflexion.</p>	<p>Le commentaire est noté.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 6.	
<p>Peut-être aussi que le Comité avant servait à ça, mais qu'il y a maintenant un changement de garde, et ça devient de moins en moins pertinent.</p>	<p>Le commentaire est noté.</p>
Intervention 7.	
<p>Moi j'aimerais connaître la différence entre les implications pour les membres si c'est un OSBL ou si ce n'est pas un OSBL.</p>	<p>M. Bourgeois explique que lorsqu'il s'agit d'un OSBL avec une charte, il y a des administrateurs qui ont des responsabilités, tandis que s'il est question d'une table d'échanges comme celle-ci, les membres n'ont pas cette responsabilité d'administrateur. De plus, il y a aussi le volet budgétaire qui dans l'ancienne mouture était géré par les administrateurs tandis que dorénavant, ce sera la responsabilité de MCM, donc le budget sera directement géré par elle.</p>
	<p>Mme Maillé ajoute que l'avantage pour un OSBL c'est qu'il devient autonome dans sa quête d'argent et peut avoir d'autres sources de revenus, mais que dans le cas présent ce n'était pas un enjeu puisque le budget est assuré par MCM. Donc les avantages d'un OSBL n'étaient pas vraiment pertinents pour le CES-CM, et que ça n'apportait pas d'avantages de le maintenir.</p>
Intervention 8.	
<p>Oui, et en allant visiter d'autres comités de suivi, quelqu'un avait dit, et ça m'avait marqué, « pendant que vous parlez d'argent vous ne parlez pas des bonnes affaires ». Et c'est vrai qu'on s'était rendu compte qu'on ne faisait pas de suivi, mais plus des demandes administratives.</p>	<p>M. Bourgeois mentionne que c'est bien, parce qu'en quelques minutes, il a été possible de résumer environ six mois de discussion. Que ça semble peut-être facile, mais que ça ne l'est pas.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 9.	
<p>Moi je ne comprends pas la dernière puce de la page 3 qui parle de la perception des membres de leur liberté de parole à l'intérieur et à l'extérieur des rencontres et je ne veux pas faire d'erreurs.</p>	<p>Mme Maillé explique que la signification de l'énoncé veut dire que les membres ne perdent pas leur droit de parole individuel et qu'ils ont la liberté de s'exprimer à l'extérieur et à l'intérieur des rencontres.</p> <p>M. Bourgeois parle des Règles de fonctionnement et d'un paragraphe qui énonce la possibilité qu'il y ait des informations non publiques qui soient partagées au sein du CES-CM. Le cas échéant, explique-t-il, il y aurait une entente à prendre à l'interne, pour dire que cette information est maintenue privée jusqu'à tel moment et pour telle raison. Autrement, toutes les informations partagées au CES-CM sont de nature publique et les membres sont libres d'en discuter librement avec quiconque dans leur réseau extérieur au CES-CM.</p>
Intervention 10.	
<p>Pour revenir à la question de l'OSBL posée plus tôt, pensez-vous que ça serait pertinent s'il y avait un tableau des avantages et des désavantages qui viendrait expliquer de manière synthétique pourquoi l'OSBL a été abandonné. Parce que moi je ne connaissais pas les raisons et maintenant que je vous ai entendu et en y réfléchissant, je ne suis plus certain qu'un OSBL est la bonne structure finalement, mais je pensais que oui. Un tableau aiderait alors à comprendre les raisons.</p>	<p>Mme Maillé répond qu'il pourrait effectivement y avoir une proposition de tableau synthétique résumant les raisons de cette décision.</p> <p>Elle demande aux participant·e·s s'ils sont d'accord pour qu'un tableau du genre leur soit proposé lors de la prochaine rencontre, qui tiendrait compte des notes prises et des commentaires faits ce soir.</p> <p>Les participant·e·s répondent par l'affirmative.</p>
Intervention 11.	
<p>Moi j'aimerais connaître le statut légal du CES-CM. Et que vous me disiez avant c'était quoi et maintenant c'est quoi.</p>	<p>Mme Maillé répond que les membres ne sont pas concernés par les règlements de l'ancien OSBL.</p> <p>M. Bourgeois ajoute qu'il est maintenant question d'une table consultative qui formule des recommandations à MCM.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 12.	
Donc légalement, on n'est rien ? Pour moi ce n'est pas négatif ou positif, je fais juste une prise de conscience.	M. Bourgeois répond par l'affirmative. Il s'agit seulement d'échanges. Il ajoute que les décisions de recommander se prennent par consensus, mais qu'elles n'ont pas de portée légale, non.
Intervention 13.	
Je comprends, mais c'est la différence entre des décisions et des recommandations. C'est correct, mais on a le pouvoir de recommander seulement.	Mme Maillé explique que lorsqu'il est question d'un OSBL, il s'agit de résolutions et de décision par vote.
Intervention 14.	
Oui, mais avant non plus on n'avait pas de pouvoir de contraindre, il faut être un organisme gouvernemental pour ça. Ici, on va influencer.	M. Bourgeois explique que l'approche par consensus est vraiment une approche différente que de prendre des décisions par vote.
Intervention 15.	
Oui et avant, l'influence était moindre parce qu'on était toujours pris dans l'administratif alors qu'avec la formule actuelle, on pense avoir plus le temps pour parler des suivis et on n'a plus à se soucier des budgets.	Mme Maillé indique que cette section demeure donc ouverte en attendant le complément du tableau qui résume les raisons de l'abandon de l'OSBL.

Mme Maillé demande s'il y a d'autres commentaires au sujet de cette section et comme ce n'est pas le cas, elle cède la parole à Mme Masson qui lit la section suivante intitulée Mission du CES-CM.

Suite à la lecture de ce segment, Mme Maillé informe les participant-e-s à l'effet qu'il y aura une inversion dans le libellé de cet énoncé qui se lira plutôt comme suit : « Le CES-CM est un lieu privilégié d'échanges... ». Inversion des mots qui ne laissera pas penser qu'il y a eu l'oubli d'un S au mot privilégié comme c'était le cas dans le libellé proposé à l'origine.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 16.	
Un autre élément que les administrateurs du CSCM ont réalisé, c'est le manque d'information. Nous étions tellement pris au jour le jour à faire des tâches administratives, que nous n'avions pas le temps de nous approprier les informations nécessaires.	Le commentaire est noté.
Intervention 17.	
Quand je suis arrivé en 2015, il y a un changement de mentalité qui a commencé à s'exercer au CSCM avec tous les changements d'administration, le BAPE, et tout ce qui a fait que les suivis environnementaux n'ont pas eu lieu, mais c'est vrai que depuis un an, il ne se passait plus grand-chose.	Mme Maillé explique qu'en fait le CSCM a eu plusieurs vies et qu'il en commence une nouvelle ce soir en devenant le CES-CM.

Mme Maillé demande s'il y a d'autres commentaires. Devant la négative, elle propose de poursuivre la lecture. Mme Masson lit la section Mandat du Comité d'échanges et de suivi.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 18.	
Je ne comprends pas le mot « nuancée » dans ce contexte.	Mme Maillé explique qu'une compréhension nuancée serait une compréhension qui tient compte de tous les éléments et de toutes les nuances : le noir, le blanc et tout le gris entre les deux.
	M. Bourgeois ajoute que souvent les solutions et les réponses concertées se trouvent dans les zones grises.
Intervention 19.	
Mme Maillé demande si les membres veulent enlever le mot « nuancé » ?	Les membres répondent qu'ils sont d'accord pour le garder.
Intervention 20.	
Je me questionne sur le mot « complet ».	Mme Maillé propose aux membres de se demander s'ils pensent pouvoir vivre avec ces trois mots (commune, complète et nuancée) inscrits ainsi.
	Les membres répondent par l'affirmative.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 21.	
<p>Mme Masson lit à nouveau un commentaire du membre absent émis par courriel. Il va comme suit : page 3, au niveau du mandat du comité, j'ajouterai "demander à MCM toute étude et tout rapport permettant au CES-CM d'alimenter sa réflexion pour de potentielles recommandations".</p>	<p>Mme Maillé dit qu'il y a des éléments qui vont dans ce sens dans le document, mais qu'après en avoir discuté avec M. Bourgeois et Mme Masson, ils évaluent qu'il serait plus judicieux d'insérer cette proposition plus loin dans le document, soit dans les engagements supplémentaires de MCM, et ainsi le présenter plus tard. Elle demande aux membres s'ils sont d'accord et ils acquiescent.</p> <p>M. Bourgeois explique que c'est plus une question de philosophie puisque dans l'optique où le CES-CM était obligé de demander les infos à la mine, cela sous-entendrait qu'il y a un problème autour de la table. C'est à la mine de prendre l'engagement de fournir cette information et c'est dans ce sens que la proposition est faite plus loin dans le document.</p>
Intervention 22.	
<p>Je dirais plutôt recueillir l'information.</p>	<p>Mme Maillé répond que puisque c'est l'engagement de la mine de fournir l'information, c'est à son avis, implicite que le CES-CM recueille l'information.</p>
Intervention 23.	
<p>Oui, le mandat de la mine c'est le partage d'informations et la mine s'engage, mais le mandat c'est le partage.</p>	<p>M. Bourgeois nomme que c'est dans ce sens que la proposition faite par le membre absent sera plus précise que l'énoncé actuel tel que libellé. Ce sera donc bien de faire la modification plus loin dans le document.</p>
Intervention 24.	
<p>Moi dans les engagements supplémentaires de la mine je vais vous dire que si ce n'est pas clair, je ne sais pas ce que c'est.</p>	<p>Mme Maillé répond qu'effectivement c'est assez clair et demande aux membres de leur faire confiance afin d'y revenir plus tard dans la soirée.</p>

Mme Masson poursuit la lecture et lit à haute voix la section Obligation de Mine Canadian Malartic.

Mme Maillé demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires sur cette partie.

M. Bourgeois rappelle que ce sont tous des éléments qui seront abordés par la suite et Mme Maillé informe qu'il s'agit d'éléments tirés du Guide pour l'organisation d'un comité de suivi.

M. Bourgeois lit l'énoncé de la puce 7 à la page 4 : « fournir, dans les 15 jours suivant une demande d'accès à l'information formulée par écrit, les renseignements et documents demandés par le Comité de suivi ou motiver son refus » et rappelle aux membres que s'il fallait que le CES-CM soit obligé de faire une demande écrite pour obtenir de l'information, ça serait synonyme d'un grave problème d'engagement de la part de MCM et de concertation. C'est vraiment un cas extrême qui est énoncé là et ce n'est pas souhaitable.

Avant d'aller en pause, Mme Masson invite les participant-e-s à aller observer les trois logos qui leur sont proposés pour le CES-CM et à choisir parmi ces propositions, celle qu'ils ou elles préfèrent.

VALIDATION EN GROUPE DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CES-CM (2)

Mme Masson informe les participant-e-s qu'ils et elles ont majoritairement choisi la proposition 3 pour le nouveau logo.

Mme Maillé félicite les participant-e-s de s'être doté d'un nouveau logo et poursuit en les invitant à reprendre la Proposition de Règles à la page 5.

Mme Masson débute la lecture de la section Engagements supplémentaires de Mine Canadian Malartic et lorsqu'elle termine, Mme Maillé la remercie et demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant cette section.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 25.	
À la deuxième puce en partant du bas, on parle de l'OSBL, comment ça se fait ?	En fait, c'est tout simplement parce qu'à l'heure actuelle l'OSBL existe encore.
	Mme Maillé ajoute qu'il doit être dissout en assemblée générale.

M. Bourgeois rappelle qu'il y a un autre commentaire émis par courriel à ce sujet dont on a parlé plus tôt.

Mme Maillé relie la proposition d'ajout qui va comme suit : « demander à MCM toute étude et tout rapport permettant au CES-CM d'alimenter sa réflexion pour de potentielles recommandations ».

La suggestion que Mme Maillé et M. Bourgeois font aux membres afin de tenir compte de cette proposition est la suivante : « Rendre disponibles toutes études et tous rapports permettant au CES-CM d'alimenter sa réflexion pour de potentielles recommandations ».

M. Bourgeois propose d'ajouter le mot informations de sorte que la nouvelle proposition se lise ainsi : « Rendre disponibles toutes informations, études et rapports permettant au CES-CM d'alimenter sa réflexion pour de potentielles recommandations ».

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 26.	
<p>Moi la seule chose que je veux rappeler c'est que les rapports parfois c'est très volumineux et on peut enterrer les gens facilement avec ça.</p> <p>Ce n'est pas parce que je ne veux pas les partager, mais ça peut être plus demandant pour les membres de consulter les rapports que d'avoir une présentation à leur sujet.</p>	<p>M. Bourgeois résume en disant que s'il comprend bien l'intervention du participant, c'est qu'en lisant cet énoncé, ça lui donne l'impression que ce sera trop.</p> <p>Mme Maillé récapitule en disant que c'est donc plus exigeant pour MCM de résumer un rapport pour les membres, mais que c'est tout de même ce que MCM souhaiterait faire plutôt que de tout simplement le partager en entier.</p>
<p>Oui, exactement, je crois que c'est mieux pour les membres d'avoir seulement des résumés vulgarisés des rapports, tout en continuant de pouvoir les consulter en entier au besoin.</p> <p>Et moi, je veux juste être sûr de ce à quoi les gens s'attendent.</p>	<p>Mme Maillé répond que le souhait actuel est effectivement que le poids du travail à faire revienne à MCM.</p>
Intervention 27.	
<p>Oui, nous en fait, on veut des rapports accessibles et vulgarisés.</p>	<p>Mme Maillé résume en disant que ce que les membres souhaitent au fond c'est que tous les rapports de nature publique puissent être rendus disponibles en cas de demande, mais que les membres s'attendent à obtenir une information pertinente et vulgarisée.</p>
Intervention 28.	
<p>Oui, c'est ça, la transparence.</p>	<p>M. Bourgeois explique qu'il est important de fournir cette information dans le bon esprit, c'est-à-dire de ne pas seulement la déposer en pensant que le travail est fait, mais bien de la rendre disponible en entier et de fournir une version vulgarisée du contenu.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 29.	
Oui, et qu'elle soit disponible si on en fait la demande.	Mme Maillé spécifie que la précision est importante puisque lorsque l'on veut demander une information il faut d'abord savoir qu'elle existe. Alors l'idée de rendre l'information disponible nécessite qu'une personne identifie quelle information est pertinente et ensuite la rendre disponible au CES-CM.

Mme Maillé demande à la rapporteuse de prendre tout cela en note afin d'être en mesure de formuler une proposition qui inclut toutes les demandes de la présente discussion puisqu'il ne sera peut-être pas possible de régler cette question ce soir. Toutefois, une proposition incluant tout cela leur sera rendue lors de la prochaine rencontre.

M. Bourgeois explique aux membres que la façon de fonctionner, mise à part la rédaction du compte rendu qui se fait en parallèle, c'est qu'il y a aussi des actions de suivi sur lesquels ils travaillent. Plus tôt, il y a eu l'action de suivi mentionnée par rapport au tableau résumant les raisons de la décision au sujet de la dissolution à venir de l'OSBL, et maintenant il est question de l'action de suivi numéro 2, au sujet de cette proposition.

Mme Maillé demande s'il y a d'autres commentaires et puisqu'il n'y en a aucun, elle propose de continuer avec la prochaine section.

Mme Masson entame la lecture de la section Contribution attendue des membres du Comité d'échanges et de suivi.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 30.	
Mme Maillé demande à un membre ce qu'il comprend de la première phrase qui se lit comme suit : « Les membres acceptent de participer volontairement et bénévolement au suivi des opérations de MCM ».	Le membre répond qu'il comprend que c'est une implication citoyenne, communautaire, bénévole et qu'il est question d'aller chercher de l'information pour ensuite la transmettre à la communauté.
Intervention 31.	
Mme Maillé demande ensuite au membre s'il va obtenir un jeton de présence pour être présent ce soir, c'est-à-dire une compensation financière.	Le membre répond qu'il espère bien que non.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 32.	
Mme Maillé demande si c'est bien compris par tous et toutes.	Les participant-e-s répondent par l'affirmative.
Intervention 33.	
Mme Maillé demande à M. Bourgeois pourquoi le temps que dure l'engagement du mandat des membres au CES-CM n'est pas mentionné.	M. Bourgeois explique que lorsque l'on observe d'autres comités de suivi ailleurs au Québec, qui ont du succès, l'un des éléments clés à tous les niveaux, c'est la stabilité. La stabilité au niveau du membership, des représentants et de l'animation. C'est pour cette raison qu'aucune limite de temps pour le mandat n'est proposée. Évidemment, il sera possible d'en discuter. Pour qu'un membre devienne efficace et performant, il faut lui donner le temps de bâtir sa capacité. Le temps de recevoir les informations, de recommander et d'influencer. Tout ça prend du temps, et c'est pour ça qu'il n'y a pas de limite proposée au mandat à l'heure actuelle.
Intervention 34.	
Mme Maillé demande aux membres s'ils sont à l'aise avec cette explication et cette façon de procéder.	Un membre rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'il s'agit aussi d'un projet-pilote.
	M. Bourgeois mentionne qu'il n'y a aucune pression ou obligation de s'impliquer puisque c'est volontaire, mais qu'effectivement l'objectif est une stabilité des membres au sein du CES-CM.
Intervention 35.	
Est-ce qu'il y a des substituts désignés? Moi dans mon emploi, si je ne peux pas me rendre à un comité, j'ai un substitut qui peut y aller à ma place et si je sais qu'ils vont traiter de points importants, ça fait mon affaire que cette personne y aille pour moi.	M. Bourgeois explique que c'est une procédure qui peut s'appliquer et que ça existe pour plusieurs comités. Ça devient une question de logistique et de mise à niveau puisqu'il faut fournir les informations aux substituts, mais ça se planifie et ce n'est pas un problème du tout, il faut juste le prévoir.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 36.	
Mme Maillé demande aux membres s'ils souhaitent qu'il y ait une proposition en ce sens pour les substituts.	Les membres répondent par l'affirmative. Ceci est noté aux actions de suivi.

Puisqu'il n'y a pas d'autres commentaires à ce sujet, Mme Maillé invite Mme Masson à poursuivre sa lecture à la section intitulée Contribution attendue des personnes-ressources du Comité d'échanges et de suivi.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 37.	
En ce qui concerne les puces 3 et 4, il me semble que ça ne fonctionne pas lorsqu'il est mentionné de « partager des informations avec le milieu ». Avec notre organisation respective, OK, mais pas avec le milieu.	Mme Maillé explique que ça ne s'applique pas à tous, mais qu'en revanche, il y a par exemple un participant présent ce soir qui agit en tant que personne-ressource pour les citoyens, alors ce cas s'applique pour cette personne-là.
Ah d'accord, je croyais qu'il était membre et non personne-ressource.	Mme Maillé répond qu'il n'y a pas de problème à ne pas savoir et qu'avec le temps tout le monde sera plus familier avec le concept de membres et de personnes-ressources, mais qu'il pourrait être bien d'ajouter « lorsque pertinent » en début des deux énoncés en question. Les participant-e-s sont d'accord.
Intervention 38.	
Mme Maillé demande à un participant ce qu'il ferait s'il souhaitait être présent à une rencontre du CES-CM à titre de personne-ressource, et que ce soit également le souhait d'un de ses collègues.	Le participant propose qu'il adresserait une demande au CES-CM afin de savoir. Mme Maillé confirme et explique que c'est la responsabilité des personnes-ressources de se manifester pour être présentes lorsqu'elles évaluent leur présence comme étant pertinente.
Intervention 39.	
Donc, ce que ça veut dire, c'est que par moment on pourrait considérer que ce soit plus pertinent de déléguer une personne-ressource autre que nous-même dépendamment des sujets traités.	Mme Maillé répond par l'affirmative et ajoute que c'est effectivement ça l'idée, de compter sur leur analyse de la situation pour faire participer des personnes-ressources pertinentes, selon les cas.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 40.	
<p>Moi, je comprends bien le fait que je suis la personne-ressource de mon organisation, mais que je puisse nommer quelqu'un de plus pertinent.</p> <p>Et pour les puces 3 et 4, il y a une limite à ça. Il faut comprendre qu'il y a de l'information qui ne se partage pas.</p>	<p>M. Bourgeois mentionne que de là l'importance de réfléchir à ajouter le mot « pertinent ».</p>
Intervention 41.	
<p>Oui, mais quand même, je crois que c'est vraiment important que les gens comprennent qu'il y a de l'information qui ne se partage pas et avec la formulation actuelle, j'ai l'impression qu'on pourrait se faire dire qu'on a caché de l'information. Et nous, on est en contact quotidiennement avec MCM et il est certain qu'on ne peut pas partager toute l'information sur ces rencontres.</p>	<p>Mme Maillé propose l'ajout du mot « publique » à la puce 4, qui viendrait nuancer le fait que ce n'est pas toute l'information qui est partageable, mais ajoute que ce qu'elle comprend, c'est qu'il faudra retravailler le libellé des énoncés des puces 3 et 4.</p> <p>M. Bourgeois rappelle que tout le monde est dans la même situation avec des informations publiques et d'autres privées.</p> <p>Mme Maillé ajoute qu'il est important que les personnes-ressources soient présentes même s'il y a des informations qu'elles ne peuvent pas partager, plutôt que de s'absenter parce que c'est trop contraignant pour elles. Il faut donc être à l'aise de le mentionner lorsque ce sont des informations privées.</p>

Mme Maillé demande aux participant-e-s s'ils et elles ont d'autres commentaires à ce sujet. En l'absence de commentaire, Mme Masson débute la lecture de la section Composition d'échanges et de suivi.

Mme Maillé informe les participant-e-s que suite à une discussion tenue le 3 octobre dernier, lors de la rencontre de recrutement, il a été proposé de changer le nom de la catégorie « personne issue du milieu local de la santé publique » pour « personne issue du milieu de la santé et des services sociaux » pour éviter la confusion avec les personnes-ressources de la DSP.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 42.	
Au sujet de la note de bas de page qui dit « d’Abitibi », il faudrait écrire « de l’Abitibi ».	Mme Maillé répond par l’affirmative. Le changement sera apporté à la note de bas de page.
Intervention 43.	
Pour ce qui est de la personne issue des communautés autochtones, une personne avait été envisagée, est-ce qu’on a parlé avec cette personne ?	M. Bourgeois informe les participant-e-s à l’effet que des discussions sont en cours à ce sujet avec des personnes des communautés autochtones.
	Mme Maillé ajoute qu’il serait effectivement bien que le siège soit comblé.
	M. Bourgeois parle de la réalité des comités de suivi qui se multiplient en région et qui font en sorte que les communautés autochtones sont très sollicitées à l’heure actuelle et qu’il devient de plus en plus un enjeu de réussir à combler le siège autochtone.
Intervention 44.	
Dans le texte on dit représentant du milieu autochtone et dans le tableau on dit personne issue des communautés autochtones. Ce n’est pas ce que la Loi dit. Est-ce que ça pourrait aussi être une personne non autochtone nommée par eux ?	Oui. Mme Maillé explique que selon le Guide du MERN, le siège est réservé à une communauté consultée par le gouvernement dans le cadre du projet minier. Dans le cas du Projet extension Malartic, selon le gouvernement, il n’y en a pas. Il n’y a donc pas d’obligation pour un siège autochtone au CES-CM. Par contre, il y a la volonté d’avoir un représentant du milieu autochtone ou une personne issue des communautés autochtones à la table.
Intervention 45.	
Oui, le gouvernement regarde vraiment où le projet est situé sur le territoire et quelles sont leurs revendications.	M. Bourgeois ajoute que c’est pour ça que les discussions parallèles se poursuivent.
Intervention 46.	
Oui, et c’est pour ça que je pensais à des personnes qui pourraient être mandatées pour les représenter.	Mme Maillé dit qu’effectivement, ça pourrait être une option à envisager.

Mme Maillé demande s'il y a d'autres questions et invite Mme Masson à lire la section Recrutement des membres du Comité d'échanges et de suivi.

M. Bourgeois fait un commentaire à l'effet qu'il y a eu un avis public qui a été fait et qui ne se retrouve pas dans la formulation actuelle et il faudra l'ajouter.

Mme Maillé demande s'il y a des commentaires et puisque tout le monde semble satisfaisant, Mme Masson poursuit sa lecture à la section Coordination du Comité d'échanges et de suivi.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 47.	
Où se trouve le bureau du CES-CM actuellement.	Mme Maillé répond qu'ils se trouvent à l'heure actuelle à la coop de services sur la rue principale
Intervention 48.	
À partir de quel endroit travaille la coordonnatrice, et comment peut-on la joindre en cas de besoin.	Mme Masson répond qu'elle tente d'être au bureau de la coop en avant-midi et au bureau de la mine en après-midi, mais qu'elle est joignable en tout temps par téléphone et par courriel.
	À la demande d'un membre, Mme Masson précise que l'horaire va être affiché sur la porte.
Intervention 49.	
Quand il y aura dissolution de l'OSBL, est-ce que ce sera encore le bureau du CES-CM ?	Un membre répond que ça reste à voir et que ça fait partie des questions à évaluer du projet pilote.
	M. Bourgeois abonde dans le même sens en affirmant que tout cela sera à évaluer en temps et lieu.

Mme Masson fait la lecture d'un des commentaires envoyés par courriel du membre absent qui propose d'ajouter une puce au niveau de la coordination disant « Prendre part aux exercices de vulgarisation de l'information aux membres et s'assurer que l'information est comprise de tous ».

Après avoir validé avec les participant-e-s, Mme Maillé se prend une note afin de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer cette suggestion et demande aux participant-e-s ce qu'ils en pensent. Tout le monde semble à l'aise.

Mme Masson lit maintenant la section Animation du Comité d'échanges et de suivi et Mme Maillé demande ensuite s'il y a des questions ou des commentaires au sujet de cette section.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 50.	
Omnipartiale, est-ce que ça veut dire qu'elle ne prend pour personne ?	Mme Maillé explique que c'est un mot qui n'existe pas, mais qui signifie que la personne travaille de bonne foi pour les gens, donc elle est du bord de tout le monde.
Intervention 51.	
Et qui est cette personne ?	Mme Maillé répond que cette recommandation revient aux membres.

Mme Maillé rappelle que le temps file et consulte M. Bourgeois pour savoir comment procéder d'ici la fin de la rencontre.

M. Bourgeois propose de compléter les échanges sur le contenu plutôt que de parler du calendrier des rencontres annuel puisque l'objectif est de terminer et de le ranger pour de bon. Tout le monde est d'accord.

Mme Masson reprend sa lecture à la section Modalités de fonctionnement du Comité d'échanges et de suivi.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 52.	
Est-ce que je peux ajouter un numéro 16 qui serait la durée? Après deux heures c'est bien assez long. Des rencontres de trois heures, trois heures et demie, c'est trop long. C'est mon point de vue, mais deux heures c'est assez pour moi.	M. Bourgeois mentionne qu'un calendrier sera transmis aux membres et qu'au début de la prochaine rencontre, un temps sera consacré pour en discuter.
Intervention 53.	
Moi je trouve qu'une fois qu'on s'est déplacé, ça vaut peut-être la peine que la rencontre dure plus de deux heures, mais qu'elles soient moins fréquentes.	Le commentaire du participant est noté.
Intervention 54.	
C'est la première fois que je viens ici et je trouve qu'il y a de la redondance. On aurait pu couper d'au moins une heure.	M. Bourgeois rappelle que l'objectif de la rencontre d'aujourd'hui est de terminer le document pour pouvoir être efficace plus tard et le but est de le ranger et de ne plus devoir le sortir par la suite.

Mme Masson poursuit la lecture à la section Thématiques à couvrir par le Comité d'échanges et de suivi.

Mme Maillé spécifie que la thématique des odeurs, proposée par un participant lors de la rencontre de recrutement sera ajoutée, ainsi que les thématiques suivantes : la restauration, les mesures d'atténuation et de compensation, le suivi des indicateurs environnementaux (en général), eau souterraine et rabattement de la nappe, qui ont été proposées par le membre absent.

Elle informe les membres au sujet d'une proposition de calendrier et les invite à en prendre connaissance afin d'en discuter lors de la prochaine rencontre. Pour l'instant, les membres ont convenu que la prochaine rencontre sera le 6 décembre et qu'elle aura pour thème : « Mise à niveau : impacts, mesures et gestion des plaintes ».

M. Bourgeois rappelle que lors d'une rencontre standard de comité, il est normal qu'il manque fréquemment une à deux personnes à chaque fois puisqu'il s'agit de réunir une vingtaine de personnes.

Mme Maillé demande aux membres de réfléchir également à la question des observateurs puisqu'à l'heure actuelle, le CES-CM n'a aucune règle à ce sujet et que deux demandes ont déjà été transmises au CES-CM. Elle ajoute qu'elle et M. Bourgeois reviendront avec une proposition d'animation lors de la prochaine rencontre.

Ce dernier rappelle que les membres ont jusqu'à vendredi pour faire part de leurs commentaires à Mme Masson au sujet du premier compte rendu.

Mme Maillé termine en demandant une bonne main d'applaudissements à la création du CES-CM qui est né ce soir.

La rencontre prend fin, il est 21 h 35.

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des consultants ou de Mine Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les participants.

ACTIONS DE SUIVI :

- Préparer un tableau résumant les raisons de la décision d'abandon progressif de l'OSBL.
- Formuler une proposition concernant la nature et la façon dont MCM rendra disponibles toutes informations, études et rapports au CES-CM ;
- Énoncer une proposition pour la question des substituts dans la section sur les modalités de fonctionnement ;
- Retravailler le libellé des énoncés des puces 3 et 4 de la page 7 ;
- Changer la note de bas de page en écrivant « de l'Abitibi » plutôt que « d'Abitibi » ;
- Ajouter l'information sur l'avis public émis à la section « Recrutement des membres du Comité d'échanges et de suivi » ;
- Intégrer la proposition du membre absent aux énoncés des sections coordination et animation ;
- Ajouter à la section sur les modalités de fonctionnement, un point sur la durée des rencontres du CES-CM.

ANNEXE I

PLAN DE LA RENCONTRE

- ✓ Mot de bienvenue
- ✓ Présentation des membres et personnes-ressources
- ✓ Présentation du plan de la rencontre
- ✓ Validation en groupe des Règles de fonctionnement du CES-CM (1)
- ✓ Pause (sélection d'un logo)
- ✓ Validation en groupe des Règles de fonctionnement du CES-CM (2)
- ✓ Proposition de calendrier et thématiques des rencontres
- ✓ Proposition du modèle d'animation
- ✓ Présentation d'un petit devoir
- ✓ Tour de table et évaluation de la rencontre

ANNEXE II LISTE DES PRÉSENCES

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENT	ABSENT
Citoyens - Malartic	Mariette Brassard Caroline Royal Yves Simard Gilles Théberge	X X X X	
Citoyen – Rivière-Héva	Robert Paquin		X
Environnement	Judith Sénéchal Clémentine Cornille, CREAT		X X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Claudette Jolin, Coup de pouce	X X	
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic	X	
Économique	Nancy Désaulniers, SDEM	X	
Santé publique	Marianne Chouinard, Prévention suicide A-T	X	
Éducation	François-Michel Denommé, UQAT	X	
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic	X	
Communauté autochtone	Poste à combler		
Administrateurs du CSCM	Aline Sauvageau Frédéric Gauthier	X X	
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENT	
Municipal	Mario Sylvain, MRC Vallée-de-l'Or	X	
Gouvernemental	Jean Iracà, Ministère des transports	X	
Santé	Stéphane Bessette, Direction de santé publique	X	
Citoyen	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva	X	
Mine Canadian Malartic	Christian Roy, Directeur-général adjoint	X	
Mine Canadian Malartic	Normand d'Anjou, Directeur environnement et développement durable	X	
SECTEURS	AUTRE		
CES-CM	Christelle Masson, Coordinatrice		
Notre Boite	Marie-Ève Maillé, Animatrice-facilitatrice		
Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois, Animateur-facilitateur		
Transfert Environnement et Société	Marie-Ève Sirard, Rapporteuse		